

N° 25501-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 4 septembre 2018

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : modifiant l'arrêté n° 1428-2016/ARR/DJA du 25/06/2016 désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat à la commission d'agrément des candidats à l'adoption.

**PJ** : un projet d'arrêté

**Références** : - arrêté n° 1428-2016/ARR/DJA du 25/06/2016 désignant les membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat à la commission d'agrément des candidats à l'adoption.

La délibération n° 58-2008/APS du 9 octobre 2008 *relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption*, prévoit en son article 2, que la commission soit notamment composée de « deux membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat, proposés par ce dernier ou leurs suppléants [...] désignés pour trois ans par le président de l'assemblée de la province Sud ».

Par arrêté du 25 juin 2016 sus-référencé, ont été désignées en qualité de membre du conseil de famille des pupilles de l'Etat au sein de la commission d'agrément des candidats à l'adoption, les personnes suivantes :

- Mme Jocelyne Chenevier-Le Moigne, présidente de l'association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte en Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC) en qualité de titulaire, suppléée par Mme Catherine Peyrache, chargée de mission au collectif HANDICAP ;
- Mme Jacqueline Johnston, présidente de l'association de la croix-rouge en qualité de titulaire, suppléée par **Mme Lydia Jurin**, conseillère municipale de la commune de Farino.

Toutefois, le nom de famille de la conseillère municipale de la commune de Farino, a été mal orthographié : « JURIN » au lieu de « JURAIN ».

Ainsi, il vous est proposé de modifier de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2016 susmentionné en corrigeant l'orthographe du nom de famille de Mme JURAIN.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.